

CSP DU 11EME
ARRONDISSEMENT DE PARIS
DTSP75
12-14, PASSAGE CHARLES
DALLERY
75011 PARIS
Tel : 3430
Fax : 01 53 36 25 49

RECEPISSE DE DECLARATION

Monsieur BENARD Aymeric Pierre-Marie Elie Rudatinva

né le 25/08/1988 à BUJUMBURA (BURUNDI) , de nationalité FRANCAISE,
ASSISTANT DE LA COMMUNICATION,
Demeurant : 42, AV DES GENOTTES à CERGY 95000 (VAL D'OISE)
Communication électronique demandée : OUI - E-mail : benard_aymeric@yahoo.fr -
Tél. portable : +33687596717

a déclaré avoir été victime de l'infraction suivante :
VOL DANS UN LOCAL D'HABITATION OU UN LIEU D'ENTREPOT

survenue
Entre le 14/07/2025 à 02:27 et le 23/08/2025 à 02:24
58, RUE MERLIN à PARIS 11ème

VEHICULE :

MODE D'OPERER :

PREJUDICES :

Butin : 985,00 euro(s) Dégâts : Préjudice :

Plainte déposée le 27 août 2025 sous le numéro de P. V. : n°2025/010792

Objets signalés :

Document(s) : 1, Objet(s) divers : 1, Objet(s) multimédia : 5.
--- Document(s) : 1 "RECEPISSE", qualifiant : VOLE, nationalité du document :
FRANCAISE, Précisions : Copie recipissé depot de plainte PV n 00519/2025/007101, au
nom de BENARD Aymeric Pierre-Marie Elie Rudatinva, né(e) le 25/08/1988 à
BUJUMBURA (BURUNDI), demeurant 42 Avenue des Genottes 95800 Cergy, délivré(e)
par Commissariat de Cergy à CERGY (VAL D'OISE)
--- Objet(s) divers : 1 "AUTRE NATURE OBJET DIVERS", qualifiant : VOLE, Précisions
: Vetements et accessoire J'avais 10 foulards orange et 10 rouge+ un tapis + jouets
pour enfants + tapis pour le sol
--- Objet(s) multimédia : 1 "ENCEINTE ACOUSTIQUE", qualifiant : VOLE, Marque : JBL,
Modèle : BOMBOX2
--- Objet(s) multimédia : 1 "CLE USB", qualifiant : VOLE, Marque : KINGSTON
--- Objet(s) multimédia : 1 "MICROPHONE", qualifiant : VOLE, Précisions : Microphone
De Karaok Microphone De Karaok
--- Objet(s) multimédia : 1 "ORDINATEUR PORTABLE", qualifiant : VOLE, Marque :
DELL, Modèle : PAVILLON, Précisions : Couleur noir rayé sur sa surface
--- Objet(s) multimédia : 1 "TELEPHONE PORTABLE", qualifiant : VOLE, Marque :
APPLE, Modèle : IPHONE 8, Numéro : INCONNU, Précisions : Orange France Apple
Iphone8 noir Téléphone acheté chez un vendeur en 2023

Article 441-6 du Code Pénal

*Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende.
Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique*

ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à PARIS, le 27 août 2025

DUPARAY EMILIE
AGENT DE POLICE JUDICIAIRE